

Civilité :
Nom :
Prénom :
Adresse personnelle :
Code postal - Ville :
Mail personnel :
Téléphone personnel :

Monsieur le Président
Conseil Départemental des Yvelines
2, place André Mignot
78000 VERSAILLES

Objet : demande de départ en retraite

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de ma décision de faire valoir mes droits à la retraite, au titre :

d'une retraite personnelle à l'âge légal, à compter du / /

Mon dernier jour de travail sera le / /

Je souhaite percevoir ma pension de retraite de base et complémentaire.

d'une retraite anticipée pour carrière longue*, à compter du / /

Mon dernier jour de travail sera le / /

Je souhaite percevoir ma pension de retraite de base et complémentaire.

** Sous réserve de la validation de votre retraite de base.*

d'une retraite progressive** à compter du / /

Mon temps de travail sera de : 50 % 60 % 70 % 80 % 90 %.

Je souhaite percevoir ma pension de retraite définitive de base et complémentaire, à compter du / /

Mon dernier jour de travail sera le / /

*** CPCMR, articles L. 89 bis et L. 89 ter ; loi n° 2023-270 du 14 avril 2023, article 26-VI.*

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Date
Signature de l'agent

Date
Nom, prénom et
signature du supérieur hiérarchique

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RETRAITE NOTICE



DÉLAI À RESPECTER

Respectez le délai. Votre demande de retraite doit parvenir dans nos services dans un délai de 6 mois minimum avant la date de départ souhaitée



RENSEIGNEZ

Vos coordonnées sont nécessaires pour communiquer lors du traitement de votre dossier de retraite.



DATEZ

Il est essentiel de mentionner la date sur votre demande de retraite.



COMPLÉTEZ

Choisissez votre modalité de départ à la retraite :

- âge légal à partir de 62 ou 64 ans;
- limite d'âge = 67 ans (date départ lendemain date anniversaire) ;
- pension carrière longue : vérifiez votre éligibilité avant toute demande à la retraite auprès de la l'Assurance Retraite.



SIGNEZ

Votre demande de retraite doit être signée par votre hiérarchie et vous-même.

UNE DEMANDE DE RETRAITE INCOMPLÈTE CAUSERA UN RETARD
DANS LE TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER.